



Archives et Droits de l'Homme

Juillet 2014 – Principes relatifs à l'accès aux archives

Introduction

Les chercheurs le disent eux-mêmes, lorsqu'ils demandent aux archivistes l'accès à des documents confidentiels, ils obtiennent habituellement l'une des quatre réponses: "Cette sorte de document n'a jamais été créée" ; "ces archives ont été détruites" ; "nous n'avons pas ces documents" ; "vous ne pouvez pas voir ces documents". Pour les personnes qui se voient refuser l'accès aux documents importants pour eux, pour une raison quelconque, l'accès est urgent et il reste du travail à accomplir pour réformer l'accessibilité.

Le Conseil international des Archives, dans une étape qui devrait permettre l'examen de la politique d'accès dans chaque centre d'archives, a adopté les *Principes relatifs à l'accès aux archives* à son assemblée générale annuelle d'août 2012. Les *Principes*, au nombre de dix avec les textes explicatifs, adressent les problèmes d'accès dans les archives publiques et privées, les archives des entreprises et des organisations confessionnelles, les établissements scolaires et les archives détenant des fonds privés. Les *Principes* sont accompagnés d'une introduction qui décrit l'objet et la portée des principes et des responsabilités partagées pour leur mise en œuvre. L'introduction résume l'esprit des *Principes* dans le paragraphe d'ouverture:

“Les archives sont conservées pour être utilisées par les générations présentes et futures. Le service consistant à communiquer les archives lie les services d'archives au public ; il fournit aux usagers des informations sur l'institution et sur ses fonds ; il influence la décision du public de faire ou non confiance aux gardiens de l'institution des archives et à la qualité du service qu'ils fournissent. Les archivistes promeuvent une culture d'ouverture, mais acceptent des clauses de non-communicabilité exigées par les lois et autres sources de régulation, par la déontologie ou par les exigences des donateurs. Lorsque la non-communicabilité est inévitable, elle doit être claire et limitée dans sa portée et sa durée. Les archivistes encouragent les responsables à formuler des mandats clairs et des clauses d'accès cohérentes, mais en l'absence de lignes directrices non équivoques, les archivistes déterminent s'il est approprié de communiquer les archives en tenant compte de la déontologie professionnelle, de l'équité et de la justice, et des

exigences juridiques. Les archivistes font en sorte que les clauses de non communicabilité soient appliquées de manière juste et raisonnable, empêchent l'accès non autorisé à des archives dont la communication est limitée, et fournissent l'usage le plus large possible des archives par le contrôle des clauses de non-communicabilité et l'abandon rapide de celles-ci lorsqu'elles ne se justifient plus. Les archivistes se conforment aux *Principes* d'accès aux archives dans la formulation et la mise en œuvre des politiques d'accès".

Les *Principes* ainsi adoptés se trouvent sur : <http://www.ica.org/13620/botes-outils-guides-manuels-et-lignes-directrices/principes-relatifs-lacces-aux-archives.html>
Au cours des dix prochains mois, le *Bulletin AAS-VSA "Archives et Droits de l'Homme"* se penchera sur chacun de ces principes.

L'accès à des groupes particuliers de documents et pour des utilisateurs particuliers sera toujours problématique. La gestion des accès n'est jamais facile, mais avec les *Principes*, les chercheurs et les archivistes ont un document à utiliser qui permet d'avoir une conversation significative sur la disponibilité des dossiers pour la consultation, lié à la fois à l'autorisation légale et à l'existence d'instruments de recherche.

Commentaire sur l'actualité.

Le bateau navigue majestueusement à travers la mer au Musée Bardo à Tunis, en Tunisie. Fait de petits morceaux de pierre appelés tesselles, le navire est créé avec d'extraordinaires détails. Cette technique de la mosaïque a donné son nom à une des raisons pour lesquelles les institutions refusent de divulguer de l'information: le ministère de la Justice des États-Unis, écrit dans son Guide de la Loi sur la liberté de l'information, que l'approche «mosaïque» est «le concept que les morceaux d'information d'apparence anodine, lorsqu'ils sont assemblés, pourraient révéler une image préjudiciable ». Elle fournit un autre argument en faveur de la rétention d'information, que ce soit des informations relatives à la défense nationale, à la politique étrangère ou à la vie privée.
<http://www.justice.gov/oip/exemption1.htm>

La censure de l'information, c'est-à-dire le fait de cacher des éléments d'information sur un document afin que le reste du document puisse être communiqué, permet aux chercheurs d'utiliser beaucoup plus de ressources qu'ils le feraient si, par exemple, un document de six pages était décrété inaccessible parce qu'un paragraphe ou une phrase contiendrait des informations qui violeraient la vie privée d'une personne. Toutefois, la censure des documents par les archivistes est un processus de longue haleine qui exige une grande concentration et de l'attention au détail. La plupart des archivistes qui ont expurgé des documents peuvent raconter des épisodes où des éléments d'information ont été oubliés et donc communiqués par accident.

Les techniques utilisées pour expurger les documents papier sont bien connues et ont subi l'épreuve du temps (voir, par exemple, l'avis du Conseil international des archives "Conseils techniques sur la gestion des archives et restrictions"
<http://www.ica.org/15369/toolkits-guides-manuels-and-guidelines/technical-guidance-on-managing-archives-with-restrictions.html>).

Les techniques pour expurger les documents électroniques sont apparemment plus faciles, mais le plus grand soin est nécessaire pour s'assurer que les renseignements supprimés ne puissent pas être restaurés. Deux rapports ce mois-ci illustrent le problème. Dans le premier article, l'histoire a commencé en février dernier, lorsque les détails de près de 10'000 demandeurs d'asile ont été inclus dans une publication électronique postée sur le site web du ministère australien de l'Immigration et de la protection des frontières, incluant les noms, nationalités, lieux, dates d'arrivée et informations sur l'arrivée du bateau. Lorsque le *Guardian* a attiré l'attention sur la publication, les données ont été retirées. Maintenant l'enquête officielle menée sur la violation dit que les données "ont été consultées 123 fois" à partir de 104 adresses différentes et que les facteurs qui contribuent à la violation électronique peuvent avoir inclus "des contraintes de temps, un manque de familiarité avec certaines fonctionnalités de Microsoft Word, un manque de prise de conscience des rôles et des responsabilités, et une connaissance limitée des risques de sécurité informatique associés à l'édition en ligne".

<http://www.zdnet.com/au/immigration-data-breach-caused-by-human-error-kpmg-7000030508/>

Dans l'autre article, les responsables de New York ont répondu à une demande de documents publics en publiant des informations sur plus de 173 millions de prestations de taxi dans la ville après avoir expurgé les numéros de permis de conduire des chauffeurs et les médaillons (un médaillon est le numéro d'enregistrement du taxi). Un développeur de logiciels a pris les données et en moins de deux heures a réussi à dé-anonymiser l'ensemble du document, qui a donné "un accès sans entrave à la carte complète des itinéraires et des horaires pour chaque service de taxi à New York, mettant potentiellement la vie privée et la sécurité de millions de passagers et de leurs conducteurs en danger". Comme l'homme qui a décodé l'information l'a décrété, "l'anonymisation des données est vraiment difficile". <http://vpncreative.net/2014/06/25/173-million-taxi-records-lost-massive-location-data-heist/>; <https://medium.com/@vijayp/of-taxis-and-rainbows-f6bc289679a1>

Ces deux affaires recouvrent des problèmes de censure relativement simples. Mais l'exploration des données (*data mining*) pour créer une mosaïque de documents non accessibles pose un problème plus compliqué. Une équipe d'historiens, de mathématiciens, d'informaticiens et de statisticiens basée à la Columbia University travaillent sur un "projet de recherche multimédia" appelé "Moteur de déclassification" dans lequel ils réunissent les versions électroniques d'un "grand nombre de documents fédéraux et créent des outils d'analyse pour détecter des anomalies dans les collections". L'équipe suspecte "qu'en repérant quelque chose d'aussi subtil qu'une légère hausse dans l'activité téléphonique d'un diplomate, ils peuvent être en mesure de révéler l'existence d'épisodes historiques que le gouvernement américain a largement supprimés des documents publics". Un membre du comité de *l'Historical Review* de la CIA a déclaré au *Columbia Magazine* que les responsables de la CIA craignent que le Moteur de déclassification "puisse permettre à des espions étrangers ou à des groupes terroristes d'effectuer des analyses plus puissantes d'exploration de données dans les secteurs publics de la nation que ce qu'ils pourraient faire autrement", ce qui conduira les auteurs de la déclassification à se dire: "Nous allons devoir travailler plus scrupuleusement que jamais".

<http://magazine.columbia.edu/features/winter-2013-14/ghost-files>

Qu'est-ce que cela signifie pour les archivistes? Cela signifie que toute personne impliquée dans la censure électronique doit demander l'assistance d'un très bon ingénieur informatique pour s'assurer que l'expurgation ne peut pas être inversée et les informations restaurées, que ce soit dans deux heures ou deux jours. Mais cela signifie aussi que les archivistes qui travaillent à convaincre les fonctionnaires de communiquer de plus en plus les archives sous forme électronique peuvent les trouver de plus en plus prudents, étant donné que l'extraction des données montre comment on peut facilement les assembler en mosaïque. Le navire des institutions va continuer à naviguer, mais il pourra laisser des ensembles de plus en plus petits de dossiers électroniques accessibles au public dans son sillage.

Nouvelles du Groupe de travail sur les droits de l'homme. Le projet des «Principes de Base relatifs au rôle des archivistes pour la défense des Droits de l'Homme» est maintenant disponible en anglais et en français sur le site web du Conseil international des Archives

<http://www.ica.org/15999/news-and-events/basic-principles-on-the-role-of-archivists-in-support-of-human-rights-give-your-opinion.html>. Vos commentaires sont à envoyer à access@ica.org. Le projet sera discuté lors d'un forum public à la conférence annuelle de l'ICA à Gérone, en Espagne, le mardi 14 octobre, à 12h50 dans la salle 7.

Nouvelles internationales.

Cour pénale internationale. Le gouvernement de transition de la République centrafricaine (RCA) a demandé à la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur les crimes les plus graves commis en RCA depuis le 1er août 2012, a signalé *Hirondelle/all Africa*. Le ministre de la Justice, qui a annoncé le renvoi, a déclaré que les tribunaux de la République centrafricaine "ne sont actuellement pas en mesure de mener de leur propre chef les enquêtes et les poursuites qui sont indispensables à l'égard de ces crimes". La CPI a commencé au début de cette année une enquête préliminaire sur les crimes commis en RCA depuis mars 2013, et la CPI juge déjà le cas de l'ancien vice-président congolais Pierre Bemba, qui est accusé de crimes en RCA en 2002 et 2003. Clairement, les dossiers de la CPI seront des sources centrales pour l'histoire de la RCA.

<http://africajournalismtheworld.com/2014/06/13/central-african-republic-calls-for-human-rights-violation-probe/>

Les juges de la CPI, préparant la documentation du procès, ont annoncé que "après avoir examiné 69'000 pages de preuves présentées par l'accusation", Bosco Ntaganda, un ancien commandant militaire de l'Union des patriotes congolais, sera jugé par la Cour, a rapporté *l'International Justice Tribune*. <http://www.justicetribune.com/>

Les Nations Unies. L'US Holocaust Memorial Museum et l'organisation non gouvernementale National Security Archive "ont obtenu près de 300 câbles secrets des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande et d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations Unies" de l'époque du génocide rwandais et les ont rendus disponibles en ligne, a rapporté le *New York Times*.

http://www.nytimes.com/2014/06/04/world/africa/un-cables-reveal-a-turning-point-in-rwanda-crisis.html?_r=1 Les documents déclassifiés peuvent être consultés à <http://rwandafile.com/table/table.html>

UNESCO. L'UNESCO a lancé un observatoire syrien pour le patrimoine culturel, basé à Beyrouth au Liban. Cristina Menegazzi, la personne en charge de l'observatoire, a déclaré à Jens Boel, l'archiviste de l'UNESCO, que le "sujet des archives à risque est considéré comme faisant partie de l'ensemble du projet de sauvegarde du patrimoine culturel en Syrie". Le Ministère de la Culture et de la Famille du gouvernement syrien a déclaré avoir créé un Groupe de travail sur le patrimoine "pour aider à protéger le patrimoine culturel syrien dans la crise actuelle" et pour "coordonner ses efforts avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales du patrimoine, comme l'ICOMOS, l'ICCROM et l'ICOM", en omettant apparemment l'ICA. Les archivistes doivent s'impliquer au nom des archives syriennes. Merci à Jens Boel pour l'information. <http://www.etilaf.us/heritagetf>

Monde/nouvelles générales.

Le Bureau du directeur du renseignement national des Etats-Unis a publié un «rapport de transparence», déclarant avoir "ciblé près de 90'000 personnes étrangères ou organisations mises sous surveillance par des sociétés américaines l'année dernière", a rapporté le *Washington Post*. Le rapport ne couvre que la surveillance en vertu de l'article 702 de la loi modifiée du Foreign Intelligence Surveillance Act et donc ne révèle pas non plus combien d'étrangers ont été placés sous surveillance en vertu d'autres autorités ou combien de citoyens américains avaient leurs appels et e-mails surveillés parce qu'ils étaient en contact avec "des cibles étrangères". http://www.washingtonpost.com/world/national-security/us-releases-data-on-sensitive-surveillance-programs-for-first-time/2014/06/27/46bbd47e-fe3a-11e3-8176-f2c941cf35f1_story.html

Dans un autre communiqué révélant des informations à partir des archives du gouvernement fournies à des journalistes par l'ancien employé de la National Security Agency Edward Snowden, le *New York Times* a rapporté que "L'Agence nationale de sécurité récolte un grand nombre d'images de personnes à travers les communications qu'il intercepte par le biais de ses opérations mondiales de surveillance, afin de les utiliser dans des programmes de reconnaissance faciale sophistiqués". <http://www.nytimes.com/2014/06/01/us/nsa-collecting-millions-of-faces-from-web-images.html>

Verizon, une entreprise de télécommunications basée aux États-Unis, a publié son rapport d'analyse 2014 sur les fuites de données. Cinquante organisations, publiques et privées, qui font des affaires dans 95 pays, ont eu plus de 63'000 incidents de sécurité confirmés et 1367 "violations de données confirmées." <http://www.verizonenterprise.com/DBIR/2014/>

Nouvelles bilatérales et multilatérales.

Afghanistan / États-Unis. Dans le sillage d'une vidéo postée en janvier 2012 qui a montré des Marines américains urinant sur les corps de combattants talibans morts, un enquêteur militaire a obtenu plusieurs dizaines d'images apparentées montrant des soldats posant avec des cadavres, a rapporté *Secrecy News*. Les Marines ont donné une classification de sécurité aux photographies et autres documents d'enquête, faisant valoir que leur diffusion pouvait encourager les attaques contre les troupes. Un avocat de la Marine impliqué dans l'enquête s'est opposé à la classification et a déposé une plainte de

dénonciation au Bureau de supervision de la sécurité de l'information du gouvernement, qui a maintenant légiféré en stipulant que le Corps des Marines avait légitimement classifié les photos. <http://fas.org/blogs/secrecy/2014/06/isoo-complaint/>

Bosnie / Croatie / Serbie. Lors d'une conférence à Sarajevo, la Commission internationale pour les personnes disparues a déclaré que "les restes de près de 13'000 personnes qui ont disparu pendant les guerres des années 1990 en ex-Yougoslavie n'ont pas encore été retrouvés", a signalé BIRN. Le président de la Commission gouvernementale croate sur les détenus et les personnes disparues a déclaré que, bien que son groupe ait identifié plus de 81 pour cent des personnes disparues, "le problème de la recherche des personnes disparues est lié à la circulation de l'information parmi ceux qui ont des informations sur les tombes individuelles et de masse, et c'est pour cela que nous devons poser des questions ouvertes à la Serbie". http://www.balkaninsight.com/en/article/process-of-search-for-missing-persons-needs-acceleration?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=a811f2a27d-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-a811f2a27d-311109073

République tchèque / Slovaquie. L'Institut slovaque de la mémoire nationale a déclaré l'an dernier que ses fichiers ont montré que le ministre tchèque des Finances, Andrej Babis, avait travaillé pour la police secrète tchécoslovaque (StB) dans les années 1980 (voir *Nouvelles HRWG 2013-11*). Babis a poursuivi l'Institut, et maintenant le tribunal l'a blanchi, disant qu'il n'y avait «aucune preuve» qu'il était un agent ou un collaborateur, bien que son nom de code "soit apparu dans une douzaine de dossiers de la police secrète", a rapporté *Radio Prague/Czech Radio*. Le directeur de l'Institut a déclaré qu'il ferait appel au verdict. <http://www.czech.cz/en/Nouvelles/Slovak-court-clears-Czech-top-official-of-collabor>

Allemagne / Etats-Unis. Un vieil homme de 89 ans qui a servi comme gardien au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau pendant la Seconde Guerre mondiale a été arrêté à Philadelphie pour extradition vers l'Allemagne où il sera jugé sur "158 chefs d'accusation de complicité d'assassinat," a rapporté *Associated Press*. L'article était accompagné d'une image de document d'archives montrant son emploi à Birkenau. http://www.aol.com/article/2014/06/18/us-man-89-is-held-on-nazi-death-camp-charges/20915381/?icid=maing-grid7%7Chtmlws-sb-bb%7Cd13%7Csec1_Ink3%26pLid%3D490293

Irlande / Royaume-Uni / Irlande du Nord. Utilisant des documents des Archives nationales britanniques, le radiodiffuseur national de service public de l'Irlande a diffusé un documentaire décrivant les méthodes de torture utilisées par la police et les forces militaires en Irlande du Nord au début des années 1970. Le programme a fait valoir que les "techniques ont été utilisées trente ans plus tard en 2003 par des groupes de combat britanniques stationnés en Irak." <http://www.thejournal.ie/rte-documentary-torture-1498698-Jun2014/> <http://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-27714715>

Irlande / Royaume-Uni / Irlande du Nord / Etats-Unis. Dans les derniers rebondissements de la saga sur l'histoire orale avec les participants des «troubles» en Irlande du Nord (voir *Nouvelles HRWG 2014-05*), l'épouse d'Anthony McIntyre, qui a enregistré les entrevues avec d'anciens militants du parti républicain irlandais, "a déposé une plainte formelle" au service de la police nationale de l'Irlande "sur la façon dont ses messages privés à des diplomates américains ont terminé dans un tabloïd irlandais le dimanche du mois

dernier", a rapporté *The Guardian*. Ed Moloney, le directeur du projet Belfast (nom sous lequel le projet d'histoire orale est connu), a écrit au Premier ministre irlandais et au secrétaire d'Etat américain, demandant une enquête criminelle sur les "communications interceptées illégalement".

<http://www.theguardian.com/uk-news/2014/jun/18/call-investigation-boston-college-ira-spying>

Et une organisation non gouvernementale des États-Unis, MuckRock, a déposé une demande selon la loi du Freedom of Information Act au ministère de la Justice des États-Unis pour obtenir l'ensemble de ses dossiers sur la demande que le Royaume-Uni a faite pour avoir accès aux documents d'histoires orale générés par le projet de Belfast.

<https://www.muckrock.com/foi/united-states-of-america-10/belfast-project-documents-doj-oia-12221/>

Israël / Palestine / Russie. L'armée israélienne a fait irruption à Ramallah dans le bâtiment qui abrite à la fois la société palestinienne Palmedia et le bureau de la société des médias russes *Russia Today*, et saisi "les archives de la RT", selon des rapports de la radio *La Voix de la Russie*. La RT a déclaré qu'elle exige "des explications des autorités israéliennes et le retour des documents saisis."

http://voiceofrussia.com/news/2014_06_23/RT-expects-Israel-to-return-seized-archives-from-its-Palestinian-office-5858/

Japon / Corée. La Corée était une colonie du Japon de 1910 à 1945, et en 1923 "jusqu'à 6'000 Coréens ont été tués" par les Japonais dans le "massacre de Kanto". Des documents relatifs au massacre ont été trouvés dans l'ambassade sud-coréenne au Japon l'année dernière (voir *Nouvelles HRWG 2013-11*), et une liste de 318 des victimes, incluant leurs noms, adresses et "les circonstances dans lesquelles les victimes ont été tuées", a été publiée par les Archives nationales de Corée, ajoutant des informations à ce qu'elles avaient précédemment publié. L'Assemblée nationale de Corée envisage un "projet de loi visant à rétablir la réputation des victimes du massacre", a rapporté le *Koreaherald.com*.

<http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20140602000789>

Afrique du Sud / Suisse. Le Conseil fédéral suisse a annoncé "qu'il avait supprimé les restrictions d'accès pour les documents d'archives associés aux transactions bancaires et autres opérations d'exportation avec l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid", a rapporté *swissinfo.ch*. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2013-12*. Merci à Cristina Bianchi pour la référence.

<http://www.swissinfo.ch/eng/swiss-lift-restrictions-on-south-africa-archives/38828730>;

<http://app.letemps.ch/Page/Uuid/f1ef1f98-f8ab-11e3-becf-b7f9645726d2/Berne%20le%20blocage%20des%20archives%20li%C3%A9es%20%C3%A0%20l'apartheid>

Nouvelles nationales.

Bosnie. En vertu des nouvelles règles adoptées le 30 mai, le tribunal de l'État de Bosnie va utiliser les noms des accusés dans les décisions (pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-03*), mais ne fera plus "faire ou distribuer des photos personnelles des accusés", a rapporté *BIRN*. Le tribunal fournit dix minutes de séquences vidéo du procès, ce que *BIRN* estime "insuffisant pour produire des comptes rendus appropriés aux médias."

http://www.balkaninsight.com/en/article/bosnian-court-refuses-to-publish-defendants-photos?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=f2f92ae050-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-f2f92ae050-311109073

Brésil. Rubens Paiva a été enlevé et tué en 1971 pendant le régime militaire au Brésil. En mars de cette année, un colonel à la retraite, Paulo Malhaes, a avoué l'assassinat, mais a plus tard rétracté son témoignage et a été tué au cours d'un vol à main armée toujours pas résolu. Actuellement, cinq officiers à la retraite ont été accusés de torture et d'assassinat dans l'affaire de la mort de Paiva sur la base de "nouveaux éléments de preuve découverts dans la maison [de Malhaes], tels que des documents citant l'implication de des cinq officiers de l'armée", a rapporté *globalvoicesonline.org*.

<http://globalvoicesonline.org/2014/06/09/historic-court-ruling-empowers-brazil-to-confront-its-dark-past/#>

Canada. Rogers Communications, une entreprise de télécommunications, a publié un rapport disant qu'elle a reçu "près de 175'000" demandes de renseignements sur les abonnés en 2013 dont "100 000 d'entre elles n'étaient pas sous mandat, ce qui est autorisé en vertu de la PPEA, la principale loi du Canada sur la vie privée numérique", a rapporté le *Huffington Post Canada*. Rogers dit qu'il ne tient pas compte du nombre de fois où il a remis des informations sur les abonnés.

http://www.huffingtonpost.ca/2014/06/06/rogers-privacy-rules-geist_n_5460461.html

A la suite d'un procès intenté par un survivant des pensionnats indiens de l'Ecole Sainte-Anne à Fort Albany, en Ontario, le "gouvernement fédéral a accepté de fournir les transcriptions du procès Anna Wesley au ministère des Affaires autochtones et du Nord, où elles peuvent être demandées par les survivants des pensionnats", a rapporté *CBC News*. Wesley était une employée de l'école qui, en 1999, a été reconnue coupable "d'administrer une substance nocive aux enfants."

<http://www.cbc.ca/news/aboriginal/documents-related-to-st-anne-s-residential-school-to-be-released-1.2672256>

CBC News a également signalé les problèmes que les survivants des pensionnats ont pour obtenir les documents nécessaires pour déposer leurs demandes d'indemnisation auprès de l'Independent Assessment Process, "une procédure à l'amiable pour ceux qui ont connu de graves abus sexuels, physiques ou autres dans les pensionnats".

<http://www.cbc.ca/news/aboriginal/indian-residential-school-claimants-stalled-by-document-search-1.2662404>

L'évaluation des documents (conserver tout ou partie ou détruire) de l'Independent Assessment Process reste encore à déterminer. Pour certains des commentaires, voir <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/adjudicator-to-ask-ontario-court-to-keep-residential-schools-testimony-private/article19233215/>; http://www.thestar.com/news/gta/2014/06/20/survivors_of_residential_schools_push_back_against_document_destruction.html; <http://aptn.ca/news/2014/06/27/survivors-speak-destruction-residential-schools-records/>

Colombie. Le gouvernement et le groupe rebelle FARC ont publié une déclaration commune à l'égard des victimes de la longue guerre en Colombie. Les dix points de l'entente comprennent un accord de "clarifier la vérité" de ce qui s'est passé au cours des cinq décennies de conflit en établissant une commission sur l'histoire du conflit et de ses victimes (environ 220'000 personnes sont décédées des suites directes du conflit).

<http://radiomacondo.fm/2014/06/07/gobierno-y-farc-ep-logran-un-acuerdo-historico-con-respecto-a-las-victimas/>

Egypte. Les Archives nationales ont demandé à la Commission électorale présidentielle "de remettre tous les documents de la récente élection présidentielle" pour conservation, a rapporté *Ahram Online*. Les Archives n'ont pas reçu de documents électoraux depuis l'élection de 2005, et il "leur manque les documents de l'Etat moderne, car la plupart des organismes officiels, en particulier l'armée, les affaires étrangères, l'intérieur et la présidence ont arrêté de remettre leurs archives au milieu du siècle dernier."
<http://english.ahram.org.eg/NewsContentP/18/103327/Books/Egyptian-National-Archive-requests--election-docum.aspx>

France. Le Barreau de Paris (l'association des avocats) est intervenu pour empêcher la vente par l'Hôtel des Ventes Drouot des archives professionnelles de Jacques Vergès, qui était l'avocat de Klaus Barbie, un membre de la Gestapo pendant la Seconde Guerre mondiale qui a été reconnu coupable de crimes de guerre par la France en 1987. Le Barreau a fait valoir que la confidentialité entre avocat et client rend inacceptable le fait de vendre des archives ou de les rendre publiques, a rapporté *le Progrès*, et a déclaré que les documents historiques importants d'avocats pourraient être convenablement entreposés dans le musée de l'association.
<http://www.leprogres.fr/rhone/2014/06/19/proces-barbie-des-avocats-obtiennent-le-retrait-de-la-vente-d-archives-de-jacques-verges>

Hongrie. La Cour suprême a ordonné à l'Institut d'histoire politique de transférer ses archives de 1944-1989 aux archives nationales. Les archives à transférer, a expliqué *MTI*, sont "les documents du Parti des travailleurs socialistes hongrois et de leurs prédécesseurs, d'autres organisations politiques et sociales de gauche ainsi que les syndicats". Le directeur de l'Institut a déclaré que l'Etat devrait rembourser l'Institut pour les "centaines de millions de forints que cela a coûté pour stocker les documents et les rendre accessibles aux chercheurs" au cours de ces dernières années.
<http://www.politics.hu/20140612/pre-1989-communist-documents-to-be-transferred-to-national-archives/>

Irak. *Reuters* a écrit sur sa page de titre "Le décès de prisonniers indique des exécutions de masse par la police irakienne". Un policier interrogé à Hilla, où 69 prisonniers ont été tués, a déclaré: "La première chose que nous faisons est de leur tirer dans le pied et ensuite prendre leurs aveux. Ensuite, nous les tuons et écrivons dans le rapport qu'ils ont été tués dans l'action". La police garde donc des documents, mais non pas des rapports exacts. http://www.huffingtonpost.com/2014/06/27/iraq-prisoner-mass-executions_n_5536398.html

Le Comité international du Bouclier bleu a publié une déclaration exhortant «tous les combattants armés» en Irak à protéger le patrimoine culturel et, "préoccupés par les objets archéologiques et culturels qui peuvent être enlevés des musées, bibliothèques, archives et sites archéologiques et placés sur le marché international illégal de l'art", a imploré que les "maisons d'enchères et autres points de vente d'art s'assurent qu'aucun matériel exporté illégalement ne soit vendu". <http://www.blueshield-international.org/cms/en/press-room>

Irlande. Près de 800 enfants, principalement des bébés, sont morts à St. Mary's Mother et Baby Home à Tuam entre 1925 et 1961, lorsque le foyer a fermé. Les certificats de décès existent, mais seulement un lieu de sépulture a été situé. Depuis que l'article sur les documents de sépulture manquants est apparu à fin de mai, la spéculation sur des

sépultures de masse non-documentées a consumé les médias. Dans un communiqué, les Soeurs du Bon Secours, qui exploitaient la maison, ont déclaré que lorsque l'institution a fermé, "toutes les archives ont été envoyées à l'autorité locale", a rapporté *independent.ie*. <http://www.independent.ie/irish-news/tuam-babies-bon-secours-sisters-deeply-saddened-30332506.html>

Mais un historien de l'Université Queen de Belfast, dans un article pour *l'Irish Examiner*, a écrit: "Tout au long du XXe siècle, 70% des mères célibataires institutionnalisées par l'État ont été placées dans des institutions du comté" et le reste dans des foyers dirigés par des autorités religieuses, de sorte que la portée d'une enquête sur les événements ayant eu lieu dans ces maisons doit être plus large que seulement sur les résidences gérées par des institutions religieuses. Les archives des foyers "sont dispersées à travers le pays dans des dépôts locaux des archives et des bibliothèques du comté", écrit-il, tandis que les archives de l'organisme de l'administration centrale responsable de toutes les autorités locales (qui devrait également avoir d'importants documents sur les maisons) sont soit dispersées dans les administrations qui ont succédé ou aux Archives nationales. <http://www.irishexaminer.com/ireland/state-archives-may-hold-key-to-mother-and-baby-homes-271271.html>

Après la tempête créée par la publicité des registres de sépulture manquants, le ministère irlandais de la Santé a retiré 12 dossiers des Archives nationales, a rapporté *TheJournal.ie*. Le ministère avait retiré d'autres dossiers pertinents il y a huit ans "dans le cadre d'un projet d'indexation" pour "créer une archive historique complète des dossiers de garde d'enfants afin de permettre une communication efficace des documents" lorsque les demandes sont reçues. Le Département conserve "les dossiers qui contiennent des renseignements personnels", mais rendra le reste aux Archives nationales. La raison pour laquelle les Archives ne vont pas recevoir les documents contenant des renseignements personnels n'a pas été transmise. <http://www.thejournal.ie/department-of-health-state-files-mother-and-baby-homes-1513682-Jun2014/>

Kosovo. L'Institut de recherche des crimes de guerre au Kosovo, qui a été créé par le gouvernement du Kosovo en 2011 "pour collecter, traiter, classer et archiver les jugements de crimes de guerre", est critiqué pour son manque de progrès. *BIRN* a signalé que les institutions de l'Etat du Kosovo "n'ont toujours pas de données concrètes sur les crimes de guerre". On estime que 1'700 personnes sont toujours portées disparues depuis le conflit du Kosovo de 1998 à 1999. http://www.balkaninsight.com/en/article/kosovo-war-crime-institute-lags-in-work-experts-say?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=3fe0d323d8-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-3fe0d323d8-311109073

Libye. *Human Rights Watch (HRW)* a publié les résultats préliminaires de son enquête d'avril 2014 sur les conditions dans les centres de détention de migrants et demandeurs d'asile en Libye. Les chercheurs de HRW ont mené des entretiens avec 138 détenus, "dont près de 100 d'entre eux ont signalé de la torture et d'autres abus". Depuis mars 2013, le ministère de l'Intérieur avait "interdit aux organisations travaillant régulièrement dans les Centres [de détention] de s'entretenir en privé avec les détenus", mais "certains administrateurs et gardiens" avaient encore autorisé les membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à effectuer des entrevues. En juin 2013, Amnesty International "a documenté des cas de violence par des gardes dans trois centres de détention pour migrants". Mises ensemble, les archives du HRW, HCR et

Amnesty pourraient présenter des arguments convaincants pour attribuer des responsabilités et faire en sorte que les autorités rendent des comptes.

<http://www.hrw.org/news/2014/06/22/libya-whipped-beaten-and-hung-trees>

Monténégro. Le commissaire du Conseil de l'Europe des droits de l'homme a publié un rapport sur les conditions au Monténégro. Il a soulevé des préoccupations au sujet de "l'approche insuffisante pour le jugement de crimes de guerre", a rapporté *BIRN*, et a également averti "qu'un nombre important de personnes, principalement des Roms du Kosovo, souffrent encore de l'absence de régularisation de leur statut juridique". Le communiqué de presse du rapport déclare: "En ce qui concerne les quelque 4000 apatrides ou personnes risquant de l'être, le Commissaire invite les autorités à les aider à accéder à obtenir un état civil et des documents, et faciliter l'enregistrement des enfants nés en dehors des hôpitaux."

http://www.balkaninsight.com/en/article/montenegro-urged-to-end-impunity-for-war-crimes?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=a811f2a27d-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-a811f2a27d-311109073

Pour le communiqué de presse et lien vers le rapport, voir http://www.coe.int/en/web/commissioner/-/montenegro-overcoming-wartime-legacy-and-strengthening-media-freedoms-remain-priorities?redirect=http://www.coe.int/en/web/commissioner/home:jsessionid%3D62BD7797736FD9C286285ED09BD3EE82%3Fp_p_id%3D101_INSTANCE_8EfTAcFqd2H9%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_mode%3Dview%26p_p_col_id%3Dcolumn-1%26p_p_col_count%3D5

Myanmar. L'organisation non gouvernementale basée à Bangkok, Fortify Rights, a publié un rapport sur la torture de personnes de l'ethnie Kachin par l'armée, la police et le service de renseignement militaire du Myanmar, a rapporté *CNN*. Le groupe des droits de l'homme a recueilli "les témoignages de 78 survivants et de témoins concernant les allégations de torture de plus de 60 victimes". Il estime que les actions constituent des crimes de guerre. <http://www.cnn.com/2014/06/10/world/asia/myanmar-kachin-torture-report/>; pour le rapport, voir <http://www.fortifyrights.org/>

Russie. Le film tchéchène "Ordered to Forget [Obligé d'oublier]" sur le massacre de 700 personnes par les agents de Staline dans le village tchéchène de Haybakh en février 1944 devait recevoir un prix à Grozny, la capitale de la Tchétchénie, en mai. Toutefois, le ministère russe de la Culture "a refusé de certifier le film pour distribution publique au motif que, puisque les archives du Commissariat du peuple aux Affaires intérieures (NKVD, l'ancêtre du ministère de l'Intérieur actuel) ne contiennent aucune preuve que l'atrocité ait jamais eu lieu, le film constitue «une falsification de l'histoire» qui pourrait donner lieu à de la haine interethnique », a déclaré le producteur tchéchène à *Radio Free Europe / Radio Liberty*. Le film a, cependant, été projeté au Festival international du film de Moscou. <http://www.rferl.org/content/caucasus-report-banned-chechen-movie-haybakh/25432647.html>

Serbie. Le ministre de l'Intérieur a été accusé d'avoir plagié des parties de sa thèse de doctorat à l'Université Megatrend; il a nié les allégations; son conseiller pédagogique l'a soutenu. Or, il s'avère que le conseiller, qui était le recteur de Megatrend, a faussement prétendu qu'il avait un diplôme de la London School of Economics. Le recteur a démissionné, et le ministère de l'Éducation "fait pression pour que les autorités vérifient l'authenticité des diplômes procurés par les futurs représentants du gouvernement", a rapporté *Transitions Online*, citant *Balkan Insight* «qu'en 2012, le ministère de l'Éducation a révélé que de 2000 diplômes délivrés par les universités serbes, environ 10

pour cent d'entre eux étaient des faux". <http://www.tol.org/client/article/24363-russia-mounts-massive-military-exercises-montenegrin-court-suspendstabloid-for-tarring-activist.html#3>

International Justice Tribune, dans un article évaluant les dix premières années du tribunal des crimes de guerre de Belgrade, a questionné le manque de "dirigeants militaires et de la police sur le banc des accusés". Le substitut du procureur a dit au journaliste qu'il y avait plusieurs raisons à cela: le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est allé chercher "les plus gros poissons, ne laissant que les plus petits pour la Serbie. En outre, beaucoup de preuves ont été détruites ou cachées par les responsables militaires et policiers impliqués dans les crimes de guerre, dont beaucoup travaillent encore dans des postes officiels". <http://www.justicetribune.com/>

Slovénie. Les Slovènes sont allés aux urnes le 8 juin pour un référendum sur les modifications apportées aux règles régissant l'accès aux archives gouvernementales créées avant le 17 mai 1990. Les changements, qui réduisent la définition des données personnelles sensibles qui peuvent être protégées, ont été contestés par les deux tiers des électeurs ; mais parce que moins de 12% des électeurs admissibles ont voté, le "seuil de rejet n'a pas été atteint et la loi n'a pas été abrogée", a rapporté *sta.si*. Merci à Hana Habjan pour avoir aidé à expliquer la situation juridique. <http://www.sta.si/en/vest.php?s=a&id=2018531>

Syrie. En utilisant l'imagerie par satellite, une équipe du Projet des droits humains de l'Association américaine pour l'avancement des sciences et des technologies géospatiales a confirmé «des dommages substantiels» à plusieurs installations médicales dans les villes syriennes d'Alep et de Damas. <http://www.aaas.org/sites/default/files/AAAS-Syria-Hospitals-5152014.pdf>

Human Rights Watch a publié un rapport, "Under Kurdish Rule: Abuses in PYD-Run Enclaves of Syria", basé sur des entretiens menés par des chercheurs de HRW. Compte tenu des conditions difficiles dans le nord de la Syrie, ces entretiens sont des documents extrêmement importants. <http://www.hrw.org/news/2014/06/18/syria-abuses-kurdish-run-enclaves>

Tunisie. Sihem Ben Sedrine a été nommé président de la Commission de vérité et dignité. Rapportant la nomination, *International Justice Tribune* a noté, "Depuis que Ben Ali a fui [l'ancien président], Ben Sedrine a combattu pour obtenir l'accès aux archives de l'ancien régime." http://justicetribune.com/article/?tx_ijtarticles_homecarousel%5Barticle%5D=539&tx_ijtarticles_homecarousel%5Baction%5D=show&tx_ijtarticles_homecarousel%5Bcontroller%5D=Article&cHash=b12aaf67d7c2992625b204b3cbdfa8bf

Turquie. La Cour constitutionnelle de Turquie a annulé la condamnation de 237 officiers militaires à la retraite ou actifs qui avaient été accusés d'avoir fomenté un coup d'Etat pour renverser le gouvernement en 2003. L'affaire a commencé quand un journaliste a obtenu "une valise contenant 6000 documents confidentiels pris on ne sait comment du 1er Commandement de l'armée ", a rapporté *Al-Monitor*. Trois CD, dans les éléments de la valise, "constituent l'épine dorsale des preuves du procès, et les équipes de la défense ont contesté leur authenticité", déclarant que ces documents étaient des faux. La Cour constitutionnelle a dit qu'elle "a trouvé des divergences, de la part de la juridiction locale,

dans l'évaluation de l'analyse des CD, disques durs et matériaux similaires comme preuve. Nous jugeons ces divergences comme une violation des droits". http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/06/daloglu-turkish-military-officers-ruling-sledgehammer.html?utm_source=Al-Monitor+Newsletter+%5BEnglish%5D&utm_campaign=be8641b2ec-June_23_2014&utm_medium=email&utm_term=0_28264b27a0-be8641b2ec-93088897

Royaume-Uni. Selon *The Independent*, "le service de probation de la Grande-Bretagne est dans le chaos après une série d'échecs informatiques invalidants au cours des trois dernières semaines, avec des milliers de fichiers de délinquants perdus, congelés ou effacés". Suite à une mise à niveau du système informatique au début de juin, "les délinquants ont été privés de service communautaire, les preuves n'ont pas été disponibles pour les audiences, et de nouvelles infractions n'ont pas été ajoutées aux dossiers". <http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/probation-service-in-chaos-as-systems-wipe-offenders-data-9554444.html>

Le service des ambulances du Berkshire, Buckinghamshire, Hampshire et Oxfordshire a publié les données personnelles de plus de 2800 membres du personnel, incluant leur âge, le sexe et l'orientation religieuse, tandis que le Conseil municipal de Basingstoke et Dean a répondu à une demande d'accès à l'information voulant savoir combien de personnes percevaient une allocation et vivaient dans un logement privé en publiant une feuille de calcul avec les données personnelles des 1900 prestataires, comprenant leurs dates de naissance et numéros d'assurance nationale, a signalé *Infosecurity*. <http://www.infosecurity-magazine.com/view/38696/thousands-of-personal-details-exposed-in-latest-uk-data-breach-blunders/>

Royaume-Uni / Irlande du Nord. En octobre 1974, une bombe a explosé dans un pub de la ville de Guildford, au sud-ouest de Londres, tuant cinq personnes et en blessant 65. L'Armée républicaine irlandaise provisoire a été blâmée, et trois hommes et une femme ont été arrêtés et condamnés. Leurs condamnations ont été annulées en 1989. L'un des quatre, Gerry Conlon, est décédé en juin. Un membre de la Chambre des Communes a demandé, au cours de la période des questions, au premier ministre, "Malgré l'énorme sceaue de 75 ans qui a été mis sur les papiers Guildford et autres, Gerry avait récemment reçu la permission d'accéder aux archives de Kew, et que des personnes pourraient l'accompagner. C'était son dernier souhait que cela soit honoré par les gens qui voulaient l'accompagner. Voulez-vous vous assurer que les dernières volontés d'un homme innocent seront honorées ?" Le Premier ministre a répondu, a rapporté *l'Irish Examiner*, qu'il serait "très heureux d'examiner la demande spécifique concernant les archives de Kew." <http://www.irishexaminer.com/breakingnews/ireland/cameron-to-look-at-conlons-archive-request-634473.html>

L'Ulster Volunteer Force, basée dans une ferme à Glenanne, Comté d'Armagh, a été accusé d'avoir organisé 120 meurtres des deux côtés de la frontière irlandaise au début des années 1970, y compris une voiture piégée qui a explosé à l'extérieur d'un pub à Dundalk, le 19 décembre 1975. L'organisation non gouvernementale Justice for the Forgotten a envoyé des plaintes au médiateur de la police de l'Irlande du Nord "en faisant valoir que la RUC [Royal Ulster Constabulary] n'avait pas effectué d'enquête appropriée et aussi que certains agents de la RUC étaient impliqués « dans la planification et la pose de la bombe », a rapporté *BBC News*. L'ombudsman a annoncé qu'il examinera les enquêtes initiales sur la "série d'attaques de Glenanne", commençant par les derniers

événements de 2014. Les archives de police seront des sources cruciales. <http://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-27759244>

Le médiateur de la police a demandé "une révision judiciaire qui vise à obliger le PSNI [Service de police d'Irlande du Nord] à fournir au médiateur de la police l'information dont il a besoin pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions". Le bureau du médiateur (ombudsman) a déclaré *The Detail* "que malgré des demandes répétées au cours des mois passés, le PSNI, à plus de 100 occasions, "a refusé de fournir des informations au bureau ou déclarait qu'il doit d'abord expliquer et justifier pourquoi il a besoin des matériaux". L'ombudsman enquête sur les circonstances de "plus de 60 morts" dans les deux "cas récents et historiques". Cela fait suite à une lettre de mai 2014 du Coroner principal en Irlande du Nord au ministre de la Justice disant que "les enquêtes sur le meurtre de l'IRA [Armée républicaine irlandaise] de trois policiers et les tirs ultérieurs du RUC sur six hommes en Co Armagh en 1982 sont "financées au compte-goutte" et que "l'attitude du PSNI dans la divulgation des matériaux sensibles pour l'enquête" augmentait les coûts.

<http://www.thedetail.tv/issues/333/ombudsman-legal-action/police-ombudsman-takes-legal-action-against-psni-for-the-Coroner's-letter-see-link-from-http://www.thedetail.tv/issues/318/coroner-attacks-nio-doj/coroner-launches-unprecedented-attack-over-delays-in-shoot-to-kill-inquests>

Royaume-Uni / Ecosse. En 2007, Tom Shaw, un ancien inspecteur en chef de l'éducation en Irlande du Nord, a produit un rapport, " Examen systématique de l'historique des abus: Pensionnats et foyers d'enfants en Ecosse de 1950 à 1995". Il a constaté que les archives étaient mal gérées dans presque toutes les institutions et leurs successeurs. Il a fait un rapport spécial sur les archives (Annexe 3) et a fait une série de recommandations sur l'amélioration de la gestion des documents (Annexe 4). Selon *The Scotsman*, "Depuis, peu de progrès ont été réalisés, ce qui rend difficile l'obtention de reconnaissance pour les victimes d'abus". Les membres du Parlement écossais demandent maintenant "que la destruction des documents soit réexaminée dans le cadre d'un enquête publique".

<http://www.scotsman.com/news/child-abuse-victims-demand-destroyed-files-probe-1-3429217>; pour le rapport 2007, voir <http://www.scotland.gov.uk/Publications/2007/11/20104729/22>

États-Unis. Le numéro de mai des *Nouvelles HRWG* mentionnait un article sur le procès de gavage d'Abu Wael Dhiab, un prisonnier à la base militaire américaine de Guantanamo, à Cuba. En juin, les avocats de Dhiab ont eu accès à des vidéos du retrait de Dhiab de sa cellule et de son alimentation forcée. Seize organes de presse ont maintenant demandé au tribunal de desceller les preuves vidéo.

<http://www.miamiherald.com/2014/06/14/4178211/videos-open-window-on-guantanamo.html>; pour la requête déposée auprès du tribunal par les organes de presse, voir http://www.reprive.org/uploads/2/6/3/3/26338131/gtmo_force_feeding_press_applicants_motion_to_intervene_and_unseal_videtape_evidence_points_and_authorities_june_20_2014.pdf

En septembre 2011, une attaque de drone américain au Yémen a tué deux citoyens américains. L'American Civil Liberties Union et le *New York Times* ont entamé des poursuites en justice pour obtenir une copie du mémorandum rédigé par le ministère de la Justice des États-Unis avant l'attaque disant qu'il serait légitime de tuer un citoyen américain vivant à l'étranger sans jugement s'il est "engagé dans une continuelle planification et organisation d'attaques" contre les citoyens américains. Une cour d'appel des États-Unis a décidé en avril de publier une partie de la note, mais l'administration

Obama a écrit un «livre blanc» pour le Congrès décrivant l'analyse juridique qui était dans le mémorandum, et ce "livre blanc" a été divulgué à *NBC News*. La cour d'appel a ensuite réexaminé la question, et le juge a décidé que "Le chevauchement important des analyses juridiques dans les deux documents établit parfaitement que le gouvernement ne peut plus valablement prétendre que l'analyse juridique dans le mémorandum est un secret" et a communiqué de grandes parties du mémorandum qui avait été précédemment été retenu. Par le passé, le fait qu'un document soit déjà du domaine public par un communiqué officieux n'a pas été un argument ayant prévalu pour obtenir que le gouvernement rende accessible l'article officiellement, mais cette décision peut contribuer aux efforts futurs. La décision et le rapport expurgé se trouvent sur https://www.aclu.org/files/assets/2014-06-23_ca2-revised-opinion-plus-drone-memo.pdf

Une autre Cour d'appel des États-Unis a décidé que le gouvernement ne doit pas détenir indéfiniment des fichiers informatiques qui ont été saisis en vertu d'un mandat de perquisition valide, mais dans lesquels aucune information pertinente à l'affaire pour laquelle le mandat de perquisition a été délivré n'a été trouvée. Le tribunal n'a pas dit "exactement quand le gouvernement doit détruire, effacer ou rendre sa copie des fichiers non sensibles", écrit un blogueur du *Washington Post*, mais il a le devoir de le faire. <http://www.washingtonpost.com/news/voikh-conspiracy/wp/2014/06/18/court-adopts-a-fourth-amendment-right-to-the-deletion-of-non-responsive-computer-files/>

Accenture, une entreprise de conseil en management, a publié les résultats d'une enquête sur 2000 consommateurs américains qui déclarent que 51% des personnes atteintes de problèmes de santé chroniques "estiment que les avantages d'être en mesure d'accéder aux informations médicales par des documents médicaux électroniques l'emportent sur le risque perçu d'invasion de la vie privée"; en outre, ces personnes sont plus "préoccupées par la confidentialité des transactions dans les commerces et services bancaires que celle de l'information sur les soins de santé". <http://www.accenture.com/SiteCollectionDocuments/PDF/Accenture-Consumers-with-Chronic-Conditions-Electronic-Medical-Records.pdf>

Le scandale sur le traitement médical dans les hôpitaux d'anciens combattants des États-Unis a continué en juin (pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG 2014-05*). Le *New York Times* a obtenu des documents internes des hôpitaux militaires qui "décrivent un système dans lequel les contrôles sont sporadiques et les erreurs évitables sont chroniques. . . [et] les archives indiquent que les enquêtes de sécurité obligatoires ne sont souvent pas effectuées". http://www.nytimes.com/2014/06/29/us/in-military-care-a-pattern-of-errors-but-not-scrutiny.html?_r=0

États-Unis / Indiana. Le système de santé Parkview a payé 800'000 \$ à titre de sanction pour avoir laissé 71 boîtes d'archives médicales papier dans l'allée de la maison d'un médecin en 2009. Le système de santé a également l'obligation d'élaborer un «plan d'action correctif» pour la formation de ses collaborateurs dans la manipulation des documents papier et électroniques contenant des informations de santé protégées, a rapporté *GovInfoSecurity*. <http://www.govinfosecurity.com/800000-penalty-for-paper-records-breach-a-6982>

États-Unis / Maine. La Commission Vérité et Réconciliation de la protection de l'enfance de l'Etat du Wabanaki dans le Maine recueille les témoignages de familles tribales et de

travailleurs sociaux sur l'histoire du "traumatisme subi par les membres des tribus Abénaquis qui ont été arrachés à leurs familles par l'Etat et mis en famille d'accueil ou en pensionnat au cours de plus d'un siècle". Le *Bangor Daily News* a signalé que dès début juin, la Commission a acquis une "quarantaine de témoignages de membres des tribus Abénaquis" qui sont "enregistrés sur un iPad et archivés avec la permission des participants". La Commission espère également obtenir des témoignages "de familles d'accueil et adoptives, du personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux, des personnes qui fournissent des conseils, des avocats et des policiers". La totalité du budget de la Commission vient "des efforts de collecte de fonds".

<http://bangordailynews.com/2014/06/02/news/state/panelists-talk-with-maine-tribes-about-trauma-of-foster-care-separation-from-families/>

Etats-Unis / Missouri. Le conseil municipal de Moberly a approuvé la destruction des archives de la police qui avaient déjà été détruites. Parmi les dossiers détruits il y avait, a rapporté le *Moberly Monitor-Index*, " des fiches sur le profil racial de 2006-2008 [et] des documents électroniques sur le profil racial de 2009-2011."

<http://www.moberlymonitor.com/article/20140624/NEWS/140629418/1994/NEWS>

Etats-Unis / New York. "Aucune loi dans l'État de New York ne garantit explicitement l'anonymat à vie pour les parents biologiques" qui ont donné un enfant en adoption, a rapporté le *New York Times*, mais les lois datant des années 1930 nient à tous les adoptés l'accès à leurs certificats de naissance originaux. Ce printemps, un effort pour changer la loi n'a pas abouti; une femme qui a été adoptée à New York a déclaré au *Times*: "Mon certificat de naissance original se trouve dans un bâtiment à New York, et je n'y ai aucun droit d'accès. . . J'ai un gros problème avec le fait que, en tant que groupe, nous sommes interdits par la loi d'accéder à nos dossiers ".

http://www.nytimes.com/2014/06/16/nyregion/adopted-children-fight-for-access-to-birth-certificates.html?_r=0

Etats-Unis / Pennsylvanie. Un médecin qui a pris sa retraite a nettoyé son bureau et a porté ses dossiers médicaux - pesant environ 7 tonnes – à la déchetterie du comté. Un homme a trouvé "des dossiers médicaux contenant des renseignements personnels" par terre sur le site de la décharge et les a donnés au journal local qui les a remis au gouvernement de l'État, qui maintenant enquête sur l'incident.

<http://insurancenewsnet.com/oarticle/2014/06/20/manager-dumpsters-where-medical-records-were-found-arent-private-place-a-520590.html#.U6dDMqCwa1c>

Etats-Unis / Texas. Vingt détenus, incluant "quatre suspects arrêtés pour accusations de violence sur la famille " ont été libérés prématurément par la police de Dallas "en raison de pépin" avec le nouveau logiciel de gestion des documents qui doit être utilisé "pour prendre les rapports et garder un archivage électronique de tous les dossiers", a rapporté le *Dallas Morning News*. <http://www.dallasnews.com/news/crime/headlines/20140629-after-defending-records-management-problems-police-blast-three-day-filing-policy.ece>

Venezuela. Human Rights Watch (HRW) a envoyé une lettre aux ministres des Affaires étrangères d'Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou et Uruguay, les alertant sur les conclusions du rapport de HRW sur le Venezuela, "Punis pour avoir protesté: Violations des droits de l'homme dans les rues du Venezuela, les centres de détention, et le système de justice". En plus de mener "plus de 90 entretiens avec des victimes, les médecins qui les fréquentaient, les témoins oculaires, des journalistes et défenseurs des

droits humains", le HRW a utilisé "des documents judiciaires, des rapports médicaux, des photographies, des séquences vidéo et d'autres éléments de preuve pertinents" pour documenter 45 cas d'abus impliquant plus de 150 victimes. Le HRW a conclu que "ces violations des droits de l'homme faisaient partie d'une pratique systématique par les forces de sécurité vénézuéliennes" et a exhorté les ministres des Affaires étrangères, dont tous les pays sont membres de l'Union des nations sud-américaines (comme c'est le cas du Venezuela), à "pousser les autorités vénézuéliennes à régler immédiatement les problèmes très graves des droits de l'homme auxquels le pays est confronté".

Pour la lettre, voir <http://www.hrw.org/node/126849>; pour le rapport, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/venezuela0514_ForUpload_0.pdf